



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale extraordinaire du 26 septembre 2018

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic
Citoyens présents : 31 y compris les membres du Conseil communal, les 2 Secrétaires et la Caissière

La présente assemblée a été convoquée selon la décision de l'assemblée communale du 2 mai 2006 soit par : insertion dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par distribution d'un tout-ménage avec le tractanda suivant :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 avril 2018*
2. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation des Communes du district de la Broye
3. Modification du règlement du personnel communal
4. Modification du règlement communal de l'accueil extrascolaire - AES
5. Règlement sur le droit de cité communal
6. Divers

A 20h.00, M. Gérard Brodard, Syndic ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents.

Se sont excusés :

Mme Françoise Pillonel, Mme Elisabeth Pillonel, M. Alfred Pillonel, Mme Panayiota Granitsioti, M. Laurent Vuilleumier, Mme Vanessa Godel, Mme Heidi Monney, M. Gilles Monney, M. Christian Schlechten, Mme Margrit Strub.

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Ceci n'étant pas le cas, celle-ci délibérera selon le tractanda énoncé.

Scrutateurs : M. Florian Broillet et M. Daniel Messer

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 avril 2018

Selon la décision de l'assemblée du 30 avril 2013, reconfirmée le 24 mai 2016, le procès-verbal ne sera plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

M. le Syndic remercie la Secrétaire pour l'élaboration du document et donne aux citoyens présents différentes informations relatives aux points relevés lors de la précédente assemblée :

M. Francis Marchand propose d'inviter les jeunes citoyens à participer aux assemblées communales.

M. Gérard Brodard - Syndic relève que pour cette présente assemblée, les jeunes citoyens n'ont pas été invités, à voir pour la prochaine assemblée.

Se référant à la remarque faite par M. Peter Strub concernant le règlement sur le bruit des avions qui n'est pas respecté, il lui avait été proposé que nous approcherions l'ASIC pour lui faire part de ce souci.

Dans l'intervalle, M. Peter Strub nous a fait un courrier avec ses différentes doléances concernant le bruit des avions. Celui-ci a été adressé à l'Aérodrome militaire de Payerne - Col EMG Benoît Studemann qui a répondu à M. Peter Strub avec copie à la Commune.

M. Peter Strub relève que la réponse qui lui a été adressée est courtoise et contient beaucoup de chiffres. Il précise que ce qui a été mis à l'enquête n'est pas respecté et constate que rien ne sera changé. Il ne trouve pas ceci correct et cette réponse n'est pas à sa convenance. Il demande à notre Autorité d'y donner suite.

M. le Syndic lui propose d'avoir une discussion sur cette problématique avec le Col EMG Studemann ainsi que le Conseil communal.

M. Mario Laubacher demande à prendre connaissance de la réponse donnée par l'Armée Suisse. Avec l'aval de M. Peter Strub, M. Le Syndic lui répond que ce courrier pourra être consulté sur le site de la Commune.

M. Mario Laubacher souhaite savoir à quoi correspond le montant du fond de fusion. M. le Syndic l'informe que ce montant nous a été attribué par le Canton lors de la fusion des Communes de Bollion, Seiry et Lully en 2005. Celui-ci n'a pas encore été utilisé, il est à notre disposition.

La parole n'étant plus requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal. Ceci n'était pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote qui est adopté à l'unanimité.

2. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation des Communes du district de la Broye

M. Alexandre Siffert - Conseiller communal nous présente les modifications statutaires qui doivent être adoptées par l'assemblée communale.

Elles ont pour but de se mettre en conformité avec la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire, la création du nouveau CO de Cugy, ainsi qu'une mise à jour des Communes fusionnées.

M. Alexandre Siffert passe en revue uniquement les articles qui ont suscités des modifications et des adaptations.

M. Camille Duc souhaite savoir si les Communes sièges payeront davantage que les autres Communes.

M. Christophe Wyssbrod - Administrateur de l'Association du CO des communes de la Broye présent lors de cette assemblée l'informe que pour les frais de fonctionnement, toutes les Communes paient en fonction de la population légale et de l'indice de potentiel fiscal (IPF). Les coûts d'investissements par contre diffèrent que l'on soit commune-siège ou pas. Concernant le nouveau CO la Commune-siège de Cugy paiera donc plus que les autres Communes concernées par le biais d'un préciput de 15 %.

La parole n'étant plus demandée concernant ces statuts, ceux-ci sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

3. Modification du règlement du personnel communal

M. le Syndic informe l'assemblée que ce règlement est en vigueur depuis le 14 janvier 2010. Certains éléments essentiels constatés lors de sa mise en application doivent être apportés et d'autres ont été demandés par le Service des Communes.

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale nous fait part des articles qui ont subi des modifications, soit les art. 1, 2, 11, 20, 36, 37, 50 et 61.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

4. Modification du règlement communal interne de l'accueil extrascolaire - AES

La parole est donnée à M. Vincent Isoz - Conseiller communal qui fait part à l'assemblée des articles modifiés. Il apporte les précisions suivantes :

- Il manquait un article sur la modification de placement et c'est pour cette raison que l'art. 5 a été créé.
- L'article 16 concernant les tarifs n'était pas assez complet et de ce fait, des précisions ont été apportées.
- L'art. 21 a dû être modifié concernant la facturation en cas de suspension. Il n'était pas précisé si les jours de suspension étaient facturés ou non; c'est pourquoi, nous avons décidé de rajouter cette phrase : « Lors d'une suspension, les tranches horaires durant lesquelles l'enfant est placé à l'AES sont également facturées, par contre les repas seront annulés. Jusqu'à une éventuelle résiliation du contrat à l'AES, selon l'art. 20 du présent règlement ».

Mme Martha Pittet souhaite avoir une explication concernant la suspension.

M. Vincent Isoz explique que si un enfant ne se comporte pas bien, il peut être suspendu un à plusieurs jours, et ceci est facturé aux parents.

Auparavant, aucune rubrique à ce sujet n'était dans le règlement.

Ce point est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

5. Règlement sur le droit de cité communal

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale informe l'assemblée que nous sommes obligés d'établir ce règlement car auparavant, nous n'avions aucune base légale. Ceci nous permettra de percevoir différents émoluments administratifs lors des demandes de naturalisation.

Le document est lu dans son intégralité par Mme Catherine Plüss.

M. Mario Laubacher souhaite savoir sur quels critères la Commission se base pour donner la naturalisation.

Mme Catherine Plüss l'informe que la loi du 14 décembre 2017 sur le droit de cité fribourgeois et le règlement du 19 mars 2018, ainsi que la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 sont très clairs et c'est sur ces éléments juridiques que la Commission se basent.

Ce règlement est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

6. Divers

Commission de naturalisation :

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale informe l'assemblée que ladite Commission est à la recherche d'une ou d'un membre. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de l'Administration communale.

Zone d'activités « Plein Sud » :

M. Frédéric Tesse - Conseiller communal présente succinctement le plan y relatif. La mise à l'enquête ordinaire a lieu du 31 août au 30 septembre prochain. Les oppositions peuvent être faites uniquement sur les articles modifiés.

Mme Marie Gonzalez souhaite savoir où se trouvent ces terrains.

M. le Syndic précise que ce sont des terrains agricoles situés sur le territoire de Lully, à côté de l'entreprise Marmy Viande SA, soit aux abords de la zone d'activités d'Estavayer-le-Lac. L'idée est de faire un ensemble d'activités des deux zones avec la Commune d'Estavayer.

Une discussion a eu lieu dernièrement avec le Conseiller d'Etat - M. Jean-François Steiert et notre Syndic relève que les chances sont minimales d'ouvrir cette zone.

Cette décision se prendra au niveau régional.

A cet effet, une nouvelle discussion aura lieu prochainement qui réunira M. le Préfet, M. Eric Collomb - Député, la Commune d'Estavayer et notre Autorité.

Gestion des déchets :

Les compacteurs de Lully et Bollion fonctionnent bien.

Celui de Seiry sera probablement déplacé en début d'année 2019 aux abords du hangar de Stéphane et JérémY Bonfils.

Concernant le règlement des déchets, nous attendons la mise à jour définitive du document de la Commune de Cugy, vu que celui-ci sera semblable au nôtre. Dès qu'il sera en notre possession, il sera présenté à l'assemblée communale pour acceptation.

Prochaines manifestations de la Commune :

- 29 septembre : rencontre des nouveaux habitants de la Commune
- 13 octobre : bourse aux vêtements
- 4 novembre : brunch des écoles
- Décembre : fenêtres de l'Avent
- 7 décembre : St-Nicolas à Lully
- 9 décembre : repas des aînés
- 12 décembre : assemblée communale du budget 2019
- 14 décembre : concert de Noël des écoles

Divers :

M. Camille Duc remercie les Communes de Lully et de Châtillon pour la sortie des aînés. Le programme était fort intéressant et fût apprécié par tous les participants.

M. le Syndic prend bonne note de ces bons mots qui seront transmis à qui de droit.

M. le Syndic rappelle aux personnes qui sont intéressées à recevoir la « Newsletter » de compléter le formulaire déposé sur la table à l'entrée de la salle.

M. Mario Laubacher remercie le Conseil communal d'avoir installé la signalisation 50 km/h. sur le chemin de la Frinzalla à Seiry.

M. Alexandre Siffert - Conseiller communal apporte différentes informations relatives à la Commission scolaire.

Un Conseil des parents est en fonction depuis le 1^{er} août dernier. Celui-ci s'est constitué comme suit :

- Président : M. Alexandre Siffert de Seiry
- Vice-Présidente : Mme Corinne Crisinel de Châtillon
- Resp. Etablissement : M. Emmanuel Crausaz de Lully
- Délégués : Mme Anne Blaser de Lully
Mme Marilyne Bourqui de Bollion
M. Frédéric Manceau de Seiry
Mme Valérie Liechti de Châtillon
- Communes : Mme Violaine Bulliard de Châtillon
M. Alexandre Siffert de Lully
- Secrétaire : Mme Corina Dufour de Châtillon

Durant l'automne, il est prévu une vente de saucisse à rôtir confectionnée par le Domaine du Bugnonet, ceci dans le but de financer le camp de ski, camp vert, etc. Les bulletins de commande seront disponibles au bureau communal.

M. Frédéric Wittwer - Conseiller communal informe l'assemblée que la Protection civile sera présente durant la semaine du 1^{er} au 4 octobre afin de faire quelques travaux sur la Commune, tels que nettoyage des ruisseaux, chemins, etc.

La parole n'étant plus demandée, M. Gérard Brodard Syndic remercie l'assemblée pour sa présence et de sa participation active, de sa confiance à l'égard du Conseil communal.

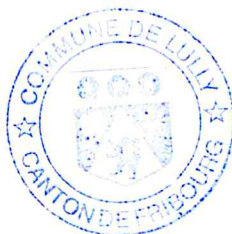
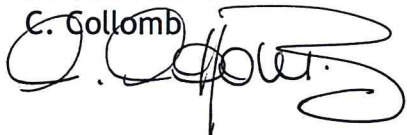
Il remercie également les Secrétaires-Caissière de l'Administration communale et ses collègues du Conseil pour l'excellente collaboration et le soutien de chacun durant l'année.

Il invite l'assemblée à participer à la traditionnelle verrée.

La séance est levée à 21h.05.

La Secrétaire :

C. Collomb



Le Syndic :

G. Brodard



